CP, Remise du courrier au Préfet : caducité du LIEN et demande d'arrêt du chantier du LIEN Le 16 septembre 2022

Devant la préfecture de Montpellier, une délégation d'une trentaine de personnes est venue remettre au préfet un courrier qui lui a été envoyé par le cabinet d'avocats (cabinet Huglo-Lepage) le 15 septembre 2022 par mail et par lettre recommandée et adressé en copie à :

- Madame Elisabeth Borne, Premier Ministre,
- Monsieur Christophe Béchu, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
- Monsieur Antoine Pellion, Secrétaire général à la Planification écologique.

Le député Sylvain Carrière de la 8^{ième} circonscription de l'Hérault, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, est venu apporter son soutien pour dénoncer cette liaison routière qui perpétue le modèle de croissance tout voiture et tout camions. « Après un été cataclysmique, à l'heure où les dérèglements climatiques nous touchent toutes et tous dans notre quotidien, à l'heure où l'on sait l'importance de la contribution des routes aux émissions de gaz à effets de serre et à l'artificialisation des sols, nos administrations territoriales locales bétonnent au mépris des enjeux climatiques! »

Hélène Ilbert du Sos Oulala, dénonce « l'illégalité des travaux puisque le chantier se réalise alors que la déclaration d'utilité publique du projet du LIEN est caduque » et cite quelques extrait du courrier d'avocats : « En dépit des successions de contentieux à l'encontre de cet acte, et notamment d'une décision de la Cour administrative d'appel de Marseille du 19 février 2018, l'ayant annulé, jusqu'à un arrêt du Conseil d'Etat en date du 1^{er} avril 2019, <u>l'arrêté litigieux est désormais caduc (.</u> ..). <u>Partant, l'arrêté est caduc depuis le 21 avril 2021.</u> Cela signifie que votre arrêté n'est plus susceptible de recevoir application depuis cette date (<u>CE, 11 janvier 2008, n°298388</u>) et que <u>les travaux doivent être arrêtés sans délai, puisque l'acte juridique leur servant de fondement a disparu de l'ordonnancement juridique.</u> » « <u>Le fait que les travaux aient commencé n'est pas suffisant</u> (...) . Ils sont loin d'avoir reçu une exécution suffisante pour pouvoir être poursuivis au-delà de la caducité de l'arrêté portant déclaration d'utilité publique. » « <u>Par voie de conséquence, faire cesser sans délai les travaux devenus illégaux.</u> » Nous demandons donc sans délai d'arrêter les travaux du LIEN.

Au-delà, du juridique, Delphine Petit d'Ensemble 34, insiste sur le politique : « Les routes sont des vieux projets climaticides. On est là face à un projet vieux de 30 ans typique du monde d'avant dont on ne veut plus. Le Département construit le LIEN conçu au départ comme une petite route pour relier les villages. On se rend compte aujourd'hui qu'ils veulent construire un périphérique et une liaison autoroutière avec 3 échangeurs sur 8 kms de routes qui vont coûter minimum 93 millions d'Euros (chiffre non actualisé depuis 2014) , détruire 80 ha de zones naturelles et agricoles, menacer 136 espèces protégées et amener des zones d'activités commerciales et des nouveaux lotissements dans la « ceinture verte du Nord de Montpellier » qui était jusque là épargnée. On remet en cause ce modèle-là. Le Moratoire porté par le collectif « la Déroute des routes » dénonce aujourd'hui les 12 milliards d'argent publics dépensés sur 55 projets routiers destructeurs. Nous appelons à un changement radical dans les politiques d'aménagement territoriaux. »

Nous restons mobilisés car, nous l'avons dit et nous le répétons, **l'enjeu n'est pas la procédure. C'est de nos avenirs dont il s'agit.**Les signataires du courrier : Riverains du LIEN et <u>associations environnementales</u> : Alternatiba-ANV CoP21 Groupe local de Montpellier; ATTAC 34; Collectif Ceinture verte de Montpellier; Eau Secours 34; Extinction Rébellion Groupe local de Montpellier; Grabels en transition (GET); GreenPeace Groupe local de Montpellier; Mosson Coulée Verte; Riverains du LIEN; Shifters Groupe local de Montpellier; SOS Oulala; Youth for Climate Groupe local de Montpellier.

Sos Oulala, le 16 septembre 202